



**Commune de ROUMOULES**  
**Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal**  
**Du 27 FEVRIER 2020**

Convocation et affichage : 17 février 2020

Présents : M. Gilles MEGIS, M. Robert AMBROSI, Mme Annie BARATTA, M. Jean BLANC, Mme Delphine CHAILLAN, M. Serge CHUDZIK, M. Alain COCUAUD, Mme Marie-Christine DEAUZE, M. Jean-Philippe LO SCHIAVO, M. Laurent MANUEL, M. Gilles PRIN-ABEIL, M. Alain Patrick ROY, Mme Annie TAXIL, Mme Concetta ZUNINO.

Absent excusé : M. Sébastien MOHEN

Mme Concetta ZUNINO a été élue secrétaire.

*Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour et propose de rajouter le point suivant : subvention exceptionnelle Colombier. Les conseillers acceptent l'ordre du jour.*

- ❖ **Adoption du compte rendu** de la séance 12 février 2020, à l'unanimité.
- ❖ **N° 2020 - 009 – Comptes de gestion 2019** : Approuvés à l'unanimité pour la Commune, le lotissement Zone Artisanale et le lotissement Chauret 2. Faire Délibération.

*Monsieur le Maire quitte la séance*

- ❖ **N° 2020 - 010 – Monsieur Serge Chudzik, 1er adjoint présente les comptes administratifs 2019** : Approuvés à l'unanimité pour la Commune, le lotissement Zone Artisanale et le lotissement Chauret 2. Faire la Délibération.

*Monsieur le Maire revient en séance.*

- ❖ **Délibérations d'affectation des résultats :**

\* **N° 2020 - 011** – Pour la Commune :

Apurement déficit d'investissement au compte 1068 de 55 106.05 euros.

Report à nouveau en fonctionnement : 170 190.36 euros.

\* **N° 2020- 012** – Pour le budget lotissement Artisanal :

Report de l'excédent de fonctionnement de 21 153.62 euros.

Report de l'excédent d'investissement de 37 430.85 euros

\* **N° 2020 - 013** – Pour le budget le lotissement Chauret 2 :

Report de l'excédent de fonctionnement de 74 425.48 euros

Report de l'excédent d'investissement de 298 661.75 euros.

Accord à l'unanimité.

- ❖ **N° 2020 - 014 – Vote du taux des taxes des contributions directes :**

La taxe habitation reste à **3.46 %**.

La taxe foncière sur les propriétés bâties reste à **10.62 %**.

La taxe foncière sur les propriétés non bâties reste à **39.02 %**.

Faire la délibération, à l'unanimité.

- ❖ **N° 2020 – 015 - Budgets primitifs 2020 pour la Commune, le lotissement Zone Artisanale et le lotissement Chauret 2.** Ceux –ci sont adoptés à l'unanimité. Faire délibération.

- ❖ **N° 2020-016- Contrat enfance jeunesse** : Accord pour signer un partenariat intercommunal (Territoire du Haut Plateau Verdon) avec la CAF de Digne les Bains pour le contrat enfance jeunesse 2019/2022 (accueil Enfance et accueil Jeunesse). Faire la délibération autorisant M. le Maire à signer ce contrat, à l'unanimité.

- ❖ **N° 2020-017- Association le Colombier** : accord pour verser une subvention exceptionnelle de 300 euros pour l'organisation musicale du repas des plus de soixante ans. Faire délibération, à l'unanimité.

- ❖ **Concession de jouissance annuelle** de la parcelle ZS 62 à Monsieur Jean Louis Allandit. Accord pour le renouvellement 2020. À l'unanimité.

- ❖ Accord pour verser à Sylvie RIGGI les indemnités élections. A l'unanimité

- ❖ **Tour de garde Élections du 15 mars 2020** : de 8 h à 10h30, de 10h30 à 13h, de 13h à 15h30 et de 15h30 à 18h.

Gilles MEGIS  
Maire de Roumoules

